



Marine & Offshore

Numéro de certificat : 13722/D0 MMF

Numéro de dossier : LSA 5338/29

Code produit : C3300

Ce certificat n'est pas valable lorsque présenté sans les pages suivantes comprenant au moins 7 paragraphes

www.veristar.com

CERTIFICAT D'APPROBATION DE TYPE

Ce certificat est délivré sous l'autorité de l'Etat Français par Bureau Veritas Marine & Offshore, organisme habilité selon les dispositions des Divisions 140 et 310 du Règlement annexé à l'Arrêté du 23 novembre 1987 tel qu'amendé.

Bureau Veritas Marine & Offshore atteste avoir réalisé la procédure d'approbation relative au matériel ou matériau désigné ci-après selon les dispositions applicables des exigences énumérées ci-dessous.

Ce certificat est délivré à

SURVITEC SAS
CHEVANCEAUX - FRANCE

pour le type de produit

INFLATABLE LIFERAFTS (NON-SOLAS)

Radeau de sauvetage gonflable pour navires de pêche de longueur inférieur à 12 m :
Classe V-PRO SURVITECZODIAC PRO PECHE V 06 TO - 6 places en conteneur.

Exigences :

French Regulation Arrêté du 23 Novembre 1987 as amended

Division 310 and 333

Règlementation française Arrêté du 23 Novembre 1987 comme amendé

Division 310 et 333

Ce certificat expirera le : 02 Sep 2024

Pour Bureau Veritas Marine & Offshore,

A BV BORDEAUX, le 02 Sep 2019,

Mathieu OLIVIER



Ce certificat est valable jusqu'à la date indiquée ci-dessus, sauf s'il est annulé ou révoqué, pourvu que les conditions indiquées dans la(les) page(s) suivante(s) soient respectées et que le produit reste satisfaisant en service. Ce certificat n'est plus valable si le fabricant effectue des changements ou des modifications du produit approuvé, qui n'auraient pas été notifiés à Bureau Veritas Marine & Offshore et acceptés par écrit par Bureau Veritas Marine & Offshore. Si les Règlements ou les standards sont modifiés au cours de la période de validité de ce certificat, le(s) produit(s) doit(doivent) être ré-approuvé(s) avant d'être placé(s) à bord de navires pour lesquels les modifications sont applicables. La marque de conformité " MMF " ou " MMF/PL " ne peut être apposée par le fabricant sur le(s) produit(s) objet de ce certificat qu'à la condition que les dispositions décrites au paragraphe 5 de ce certificat soient respectées.

Ce certificat est délivré dans le cadre des Conditions Générales de la Marine & Offshore de Bureau Veritas Marine & Offshore disponible sur le site internet www.veristar.com. Toute personne qui n'est pas partie au contrat aux termes duquel ce document est délivré ne pourra engager la responsabilité de Bureau Veritas Marine & Offshore pour les inexactitudes ou omissions qui pourraient y être relevées ainsi que pour les erreurs de jugement, fautes ou négligences commises par le personnel de la Société ou par ses agents dans l'établissement de ce document et dans l'exécution des interventions qu'il comporte.

PROGRAMME D'APPROBATION

1. PRODUCT DESCRIPTION:

Throw-over inflatable liferaft for fishing vessels Length less than 12 m - capacity 6 persons, type "classe V - PRO" called **SURVITECZODIAC PRO PECHE V 06 TO**, packed in a container, fitted on a dedicated cradle and with a HAMMAR H20 approved hydrostatic release.

Overall dimensions of the inflated liferaft (mm)			Operating pressure (mb)
Length	Width	Height	
1998	1498	498	206

1. DESCRIPTION DU PRODUIT:

Radeau de sauvetage largable pour navire de pêche de moins de 12 m - capacité 6 personnes - type "classe V - PRO" appelé **SURVITECZODIAC PRO PECHE V 06 TO**, emballé en conteneur et fixé sur un ber de stockage dédié et d'un système de largage hydrostatique HAMMAR H20 d'un type approuvé.

Dimensions générales radeau gonflé (mm)			Pression de service (mb)
Longueur	Largeur	Hauteur	
1998	1498	498	206

2. DOCUMENTS AND DRAWINGS:

The drawings and specifications of the liferafts shall be in accordance with the technical documentation submitted by the manufacturer (See Table "Technical Documentation") in addition to the Manual(s) for installation, use and maintenance.

No departure from these documents is permitted without the prior consent of the Society.

2. PLANS DE CONCEPTION et/ou SPECIFICATIONS:

Les plans et spécifications du radeau doivent être en accord avec la documentation technique remise par le fabricant (voir le tableau "Technical Documentation") en plus du Manuel du propriétaire

Aucune déviation de cette documentation technique n'est autorisée sans l'accord préalable de la Société.

TECHNICAL DOCUMENTATION			
Number/Reference	Title / Titre	Issue / Indice	Date / Date
CHX BE 357	Design record - PRO PECHE V PU 06TO	F	09/05/2019
D.I.F. 02	Suppliers File LIFERAFT COASTAL-TO-TOSR-DL-DLSR-ORIL	P	13/02/2019
ZC20853	Manuel du Propriétaire PRO PECHE CLASSE V - PRO PECHE CLASSE VI	Edition 4	-

3. TEST REPORTS:

Tests performed by the manufacturer and witnessed by Bureau Veritas as per the technical documentation submitted by the manufacturer (See Table "TESTING")

3. RAPPORTS D'ESSAIS DE TYPE:

Essais réalisés par le fabricant en présence du Bureau Veritas inclus dans la documentation technique remise par le fabricant (Voir la Table "TESTING")

TESTING			
Number	Title	Issue	Date
---	Tableau récapitulatif des essais Test Performed on the liferaft	---	14/09/2016

4. APPLICATION / LIMITATION

- As per requirements stated on front page of this certificate.
- Maximum capacity: 6 persons
- Maximum stowage height: 6 m above the water level
- Limited to the Scope of the Article 227-1.01
- As per the requirement of the article 333-1.10, the onboard installation shall be carried out by the manufacturer or its representative.
- As per the requirement of the article 333-1.15, liferafts must be subjected to an annual control in accordance with the manufacturer's recommendations in approved service stations according to the articles 333-1.13 and 333-1.14, and annexe 333-1.A.2.
- The installation and maintenance requirements concern the following items:
 - **Liferaft** (As defined in the technical documentation)
 - **Cradle** (As defined in the technical documentation, only the cradle designed by the manufacturer shall be used)
 - **Hydrostatic Release Unit:** (As per the technical documentation, the HRU H20 manufactured by HAMMAR has to be used)

4. APPLICATION / LIMITATION:

- Selon les exigences citées en première page.
- Capacité maximale : 6 personnes
- Hauteur maximale de lancement : 6 mètres au dessus du niveau de l'eau
- Limité au champ d'application de l'article 227-1.01
- Conformément aux exigences de l'article 333-1.10, l'installation à bord doit être réalisée par le fabricant ou son représentant.
- Conformément aux exigences de l'article 333-1.15, les radeaux sont contrôlés tous les ans conformément aux recommandations du fabricant dans des stations de révision approuvées conformément aux dispositions des articles 333-1.13 et 333-1.14, et annexe 333-1.A.2.
- Les exigences d'installation et de maintenance concernent les éléments suivants:
 - **Radeau** (Tel que défini dans la documentation technique)
 - **Ber de stockage** (Tel que défini dans la documentation technique, Seul le ber conçu par le fabricant doit être utilisé)
 - **Largueur hydrostatique** (Tel que défini dans la documentation technique, le largueur hydrostatique H20 fabriqué par la société HAMMAR doit être utilisé)

5. PRODUCTION SURVEY REQUIREMENTS:

The manufacturer shall institute a quality management system, to the Society's satisfaction, in order to ensure that all liferafts are produced to the same standard as the prototype approved by the Society, and in order to comply with requirements of articles 333-1.11.

Arrangements shall be made for a Society's Surveyor to carry out, on a periodic basis, visit of the manufacturer's premises and product audits.

Survitec SAS, France has declared to Bureau Veritas that the liferafts described in this certificate are manufactured at the following production site:

Survitec SAS - Route de Chatenet 17210 Chevanceaux - France

5. SURVEILLANCE DE PRODUCTION:

Le fabricant doit établir un système de management de la qualité, jugé satisfaisant par la Société, de manière à s'assurer que tous les radeaux de production sont fabriqués en conformité avec le prototype approuvé par la Société, et de manière à satisfaire les exigences des articles 333-1.11.

L'expert de la Société doit être autorisé, de manière périodique, à visiter les ateliers de fabrication et à réaliser les audits produits.

Survitec SAS, France nous a déclaré que les radeaux de sauvetage CLV PRO étaient fabriqués à l'adresse suivante:

Survitec SAS - Route de Chatenet 17210 Chevanceaux - France

6. MARKING OF PRODUCT:

The inscriptions on the liferaft and on the canister must be in French and in indelible and easily readable characters:

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • manufacturer's name or trademark • « Classe V-PRO » • serial number • date of manufacture • number of persons • Launching instructions • Maximum launching height • Information on the painter-line length • Date of last service and identification of service station • Recommended service interval • Name and port of registry of the ship • 0062 - Identification number of the notified body • MMF • Last two digits of the manufacturing date |
|---|

Markings and manuals shall conform to requirements contained in the Article 333-1.09.

6. MARQUAGE POUR IDENTIFICATION:

Les inscriptions sur les radeaux de sauvetage et sur le conteneur doivent être libellées en français et inscrites en caractères indélébiles et facilement lisibles:

- Nom du constructeur ou de la marque
- « Classe V-PRO »
- Numéro de série
- Date de fabrication
- Nombre de personnes qu'il est autorisé à transporter
- Instructions de lancement
- Hauteur maximale de lancement
- Informations sur la longueur de l'amarre
- Date de la dernière révision et l'identification de la station de révision
- Intervalle de temps recommandé entre révisions
- Nom du navire sur lequel il est embarqué et port d'immatriculation
- 0062 - numéro de l'organisme notifié
- MMF
- Deux derniers chiffres de l'année de fabrication

Le marquage et le manuel utilisateur doivent répondre aux exigences contenues dans l'article 333-1.09.

7. OTHERS:

It is manufacturer's responsibility to inform shipbuilders or their sub-contractors of the proper methods of fitting, use and general maintenance of the approved equipment and the conditions of this approval.

This certificate supersedes Type Approval Certificate 13722/C1 MMF issued on 16/11/2016 by the Society.

7. AUTRES:

Il est de la responsabilité du fabricant d'informer les chantiers de construction ou leurs sous-traitants des bonnes méthodes de montage, installation, utilisation et maintenance générale de l'équipement approuvé et des conditions de cette approbation.

Ce certificat annule et remplace le Certificat d'Approbation de Type 13722/C1 MMF émis le 16/11/2016 par la Société.

***** FIN DU CERTIFICAT *****